



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Demandes d'asile - Kosovo

Question écrite n° 21850

Texte de la question

M. Jean-Marie Sermier interroge M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur l'immigration venue du Kosovo. Selon l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, quelques 3 714 Kosovars ont enregistré une demande d'asile en 2012. La demande d'asile kosovare est en perpétuelle augmentation depuis 1999, date de la fin de la guerre en Serbie. Parallèlement, la France a investi massivement au Kosovo afin de l'aider à développer et fortifier son économie. Par ailleurs, les exportations de l'Hexagone vers ce pays des Balkans s'élèvent à 10 millions d'euros. Le Kosovo a connu en 2017 une augmentation de sa croissance nationale de 4,3 % et un taux d'inflation relativement faible puisqu'il est égal à 1,5 %. Dès lors, il lui demande quels sont les facteurs explicatifs de la forte vague de demandes d'asile.

Texte de la réponse

Depuis la fin du conflit des années 1990, le Kosovo a connu une vague importante de départs au sein de sa population, de sa jeunesse en particulier, motivés par un manque de perspective d'avenir. Si l'économie kosovare connaît une dynamique positive depuis quelques années (croissance économique autour de 4 %), la situation économique et financière du Kosovo continue néanmoins de présenter certaines faiblesses structurelles. Par exemple, le taux de chômage des jeunes (population âgée entre 15 et 24 ans) s'élève à 55 %. Par décision du 9 octobre 2015, l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) a ajouté le Kosovo à la liste des pays d'origine sûrs. Depuis lors, le nombre de demandes d'asile a fortement diminué, de 3670 demandes en 2015 à 347 demandes pour le premier trimestre 2019. En parallèle, l'immigration irrégulière depuis le Kosovo a nettement diminué sur l'ensemble de la zone de l'Union européenne, à hauteur de -36 % entre 2016 et 2017. Nous développons notre coopération en matière de sécurité avec le Kosovo. Depuis son entrée en vigueur en janvier 2016, un accord de réadmission bilatéral a permis la réadmission de plusieurs centaines de ressortissants kosovars depuis la France vers le Kosovo sans soulever de difficulté. En outre, une lettre d'intention a été signée avec le Kosovo le 1er juillet 2019, lors de la visite en France du Premier ministre du Kosovo. Elle prévoit l'intensification de notre coopération sécuritaire dans des domaines d'action prioritaires, y compris la lutte contre l'immigration irrégulière. Par ailleurs, notre coopération consulaire avec le Kosovo est excellente. La France a contribué à la reconstruction du Kosovo. Depuis le début des années 2000, la stabilisation et le développement économique et social de tous les pays des Balkans occidentaux ont considérablement progressé mais beaucoup reste à faire. Pour cette raison, le Président de la République a souhaité que la France renforce sa présence dans la région grâce à une stratégie nationale pour les Balkans occidentaux, dont il a présenté les grandes lignes au sommet de Berlin le 29 avril dernier. Elle prévoit notamment le renforcement de notre coopération bilatérale avec ces pays, dont le Kosovo, dans plusieurs domaines, notamment le développement économique et social. Preuve de cet engagement, l'Agence française de développement (AFD) s'est vu confier un mandat pour intervenir dans les Balkans, y compris au Kosovo.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Sermier](#)

Circonscription : Jura (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21850

Rubrique : Réfugiés et apatrides

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [23 juillet 2019](#), page 6819

Réponse publiée au JO le : [29 octobre 2019](#), page 9622